Jour de séance 2 le mercredi 21 octobre 2026

*10 h*

Prière.

M^me^ M. Johnson accueille à la Chambre M. Daniel Allain, chef nouvellement élu du Parti progressiste-conservateur et ancien député provincial de Moncton-Est (2020-2024).

---

M^me^ S. Wilson offre ses condoléances à la famille du regretté Wayne Steeves, ancien député progressiste-conservateur provincial d'Albert (1999-2014).

---

Sur la demande de l'hon. M. D'Amours, la Chambre observe un moment de silence en hommage aux militaires qui ont perdu la vie dans un incendie qui a ravagé la base des Forces armées canadiennes à Wainwright, en Alberta.

---

Il est unanimement convenu de prolonger de 15 minutes la période des questions orales.

---

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Dornan :

2, *Loi modifiant la Loi sur le recouvrement des dommages-intérêts et des coûts des soins de santé imputables aux opioïdes* ;

par l'hon. M. McKee, c.r. :

3, *Loi concernant le défenseur des enfants, des jeunes, des aînés et de la santé mentale.*

---

Sur autorisation de la Chambre, la première ministre, appuyée par M^me^ M. Johnson, propose ce qui suit :

attendu que la fonction de sergent d'armes au service du Parlement remonte à l'Angleterre et à la France médiévales d'il y a plus de 500 ans ;

attendu que le sergent d'armes est un haut fonctionnaire de la Chambre chargé d'exécuter les consignes du président relatives à l'ordre et au décorum sur le parquet de l'Assemblée et dans les tribunes du public, de superviser les services de sécurité dans la cité parlementaire et d'assumer le rôle de gardien de la masse parlementaire ;

attendu que, conformément à l'habilitation que lui confère le paragraphe 41(1) de la *Loi sur l'Assemblée législative*, le Comité

d'administration de l'Assemblée législative a nommé Michel Litalien sergent d'armes ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative confirme par les présentes la nomination de Michel Litalien à titre de sergent d'armes de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick. (Motion 1.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

---

M. Savoie donne avis de motion 2 portant que, le jeudi 29 octobre 2026, appuyé par M. Hogan, il proposera ce qui suit :

attendu que les frais de quittance hypothécaire facturés par les prêteurs peuvent s'élever à 400 $ ;

attendu que, pendant la période d'amortissement de leur prêt hypothécaire, les gens du Nouveau-Brunswick peuvent à maintes reprises devoir payer de tels frais, lorsqu'ils changent de prêteurs ou qu'ils remboursent la totalité de leur prêt ;

attendu que les prêteurs n'ont pas le droit de maintenir un privilège sur un bien lorsque toutes les dettes garanties par ce bien ont été remboursées ou transférées à un nouveau prêteur ;

attendu que fournir un document de quittance hypothécaire constitue pour les prêteurs une tâche administrative simple comparable à celle de fournir un reçu et ne justifie pas la facturation de frais administratifs élevés ;

attendu que la Colombie-Britannique et le Manitoba ont plafonné la somme que peuvent facturer les prêteurs pour la production d'un document de quittance ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à éliminer les frais de quittance hypothécaire facturés par les prêteurs.

---

M^me^ Scott-Wallace donne avis de motion 3 portant que, le jeudi 29 octobre 2026, appuyée par M. Ames, elle proposera ce qui suit :

attendu que, dans le passé, ont été accordés au Canada pour aider les familles plusieurs types de crédits qui visaient à favoriser une vie active, dont le crédit d'impôt pour la condition physique des enfants, un crédit de 500 $ accordé en soutien aux familles pour les inciter à faire d'un mode de vie actif une priorité ;

attendu que le crédit d'impôt pour la condition physique des enfants a été aboli en 2017 par les Libéraux fédéraux ;

attendu que, en Saskatchewan, la prestation pour les familles actives donne de bons résultats pour les familles admissibles dont les enfants prennent part à des activités sportives, culturelles et récréatives ;

attendu que, en raison du coût élevé de la vie, bon nombre de familles n'ont pas les moyens d'inscrire leurs enfants à des activités bénéfiques pour leur santé ;

attendu que, selon les données les plus récentes de Statistique Canada, 70 % des gens du Nouveau-Brunswick ont un excès de poids ou sont obèses ;

attendu que la Société médicale du Nouveau-Brunswick, la Fondation des maladies du coeur du Nouveau-Brunswick et Diabète Canada ont qualifié d'épidémie la prévalence de l'obésité au Nouveau-Brunswick et ont dans le passé demandé au ministère de la Santé d'élaborer une stratégie relative à l'obésité ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à mettre sur pied la prestation du Nouveau-Brunswick pour les familles actives afin de fournir aux familles du Nouveau-Brunswick dont le revenu est inférieur à 80 000 $ par année une prestation de 200 $ par enfant pour les aider à couvrir les frais d'inscription à des activités sportives, culturelles et récréatives.

---

M[me] Bockus donne avis de motion 4 portant que, le jeudi 29 octobre 2026, appuyée par M[me] M. Wilson, elle proposera ce qui suit :

attendu que, au Canada, on prévoit un nombre insuffisant d'optométristes pour traiter les 5,5 millions de personnes atteintes d'une affection oculaire ;

attendu qu'environ la moitié des optométristes du Canada sont formés aux États-Unis, ce qui leur coûte très cher, en raison du nombre insuffisant de places dans les deux programmes d'optométrie au Canada ;

attendu que la University of Waterloo offre actuellement le seul programme d'optométrie en anglais au Canada, qu'elle dispose du modèle à suivre pour l'établissement d'un programme d'optométrie au Canada atlantique et qu'elle requiert un engagement financier pour procéder à l'élaboration du programme ;

attendu que l'Université du Nouveau-Brunswick, campus de Saint John, et la University of Waterloo ont déjà signé un protocole d'entente qui témoigne de leur volonté de collaborer pour créer la toute première école d'optométrie du Canada atlantique ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à répondre à l'appel de l'Association des optométristes du Nouveau-Brunswick et à soutenir l'élaboration d'une école satellite d'optométrie à l'Université du Nouveau-Brunswick, campus de Saint John, en partenariat avec la University of Waterloo

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à fournir un appui à l'Université du Nouveau-Brunswick, campus de Saint John, et à encourager l'université à investir les fonds initiaux nécessaires pour amorcer l'élaboration du programme.

---

M. M. LeBlanc, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le vendredi 23 octobre 2026, la deuxième lecture des projets de loi 2 et 3 sera appelée.

---

La séance est levée à 12 h 3.